

**Monsieur le Délégué Territorial du Val-de-Marne, Agence Régionale de Santé
Monsieur le Maire de Bonneuil-sur-Marne, Conseiller Général
Madame la Vice-présidente du Conseil Général Maire-Adjointe de Créteil**

Vous le savez, l'Association de Prévention, Soins et Insertion est une association dite d' « action sociale » ; Elle agit dans les domaines du social, du médico-social et du sanitaire ; Sa légitimité d'acteur des politiques d'action sociale est double :

❖ **L'APSI se donne pour but, à travers ses statuts, de participer aux politiques publiques notamment en assurant la gestion d'établissements, centres et services dans les domaines du social, du médico-social et du sanitaire.**

❖ **L'APSI est également, en tant qu'association à but non lucratif, une représentation de la société civile ayant vocation à assurer une fonction de corps intermédiaire acteur de la démocratie participative.**

Ainsi, l'APSI rassemble des personnes bénévoles dans une démarche volontaire de réflexion et d'action collective sur la réalité sociale au nom des principes républicains de justice et de solidarité. Ses adhérents et administrateurs sont des citoyens qui contribuent et concourent à la vie démocratique, favorisent la cohésion sociale sur le territoire à travers l'activité de l'association.

Quelques éléments d'histoire si vous le voulez bien :

Ancrée dès sa création dans le soin au sens large et se positionnant, dès lors, au cœur des enjeux de Santé Mentale, l'APSI a développé ses savoir-faire dans la gestion et la promotion des CMPP et CMP. Elle tisse, peu à peu, un véritable réseau de centres de cure ambulatoire dans le département du Val de Marne avant de diversifier ses actions dans l'accompagnement du Handicap Psychique (socialisation, éducation, accès au travail, hébergement, insertion,...).

Son changement de nom en 2002 (l'Association des CMPP du 94 – ACMPP – devient l'Association de Prévention, Soins et Insertion – APSI) vient traduire une profonde mutation : le choix affiché d'aborder les enjeux des soins psychiques par la diversité et la complémentarité des approches plus que par la spécialisation des réponses.

Pour autant, l'expérience acquise et le savoir faire des professionnels intervenant au sein des 13 C.M.P.P. (dont 3 B.A.P.U.) et des 2 C.M.P. gérés par l'A.P.S.I. sont au cœur de l'identité associative et le ciment de son développement.

C'est pourquoi, nous sommes fiers aujourd'hui d'inaugurer ces nouveaux locaux du C.M.P.P. de Bonneuil et de pouvoir les mettre à disposition d'une pratique professionnelle et clinique perpétuellement renouvelée et confortée en faveur du public accueilli, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire animée par le Docteur Fabrice FOUCHERES, Médecin Directeur.

Nous remercions l'ensemble de l'équipe du siège et plus particulièrement Monsieur MALHOMME, Directeur Adjoint de l'APSI et responsable du Pôle CMPP-BAPU, CMP, d'avoir facilité avec beaucoup d'efficacité, la réalisation de cette nouvelle implantation du CMPP de Bonneuil.

Pour finir je tiens à rappeler que les personnes que nous accompagnons présentent, outre des problèmes sociaux, des difficultés psychologiques, des pathologies mentales avérées, des troubles psychiques variés, reconnus diversement au titre du handicap psychique suivant la loi de 2005. Elles peuvent trouver en elles les ressources nécessaires pour surmonter les problèmes de santé mentale dont elles souffrent...pour peu qu'on les entende et qu'on leur propose dans chaque bassin de vie, un panel de réponses adaptées à leur situation, comme s'efforce de le faire l'association : Soins (CMP, CMPP/BAPU, Services d'accompagnement spécialisés (SAVS, SAS), Résidences d'accueil ou accompagnement en logement diffus, Foyer d'accueil médicalisé (FAM), Dispositif d'accès au travail (ESAT), d'accès au logement (RELAIS 94), d'éducation, de formation et de socialisation (ITEP, SESSAD).

La coordination des acteurs dans la cité est une nécessité, elle doit permettre de dépasser les clivages entre sanitaire, médico-social et social, entre décideurs et acteurs de terrain, entre spécialistes et citoyens : la prévention, les soins, l'insertion sont bien l'affaire de tous ! Ainsi doivent pouvoir s'instaurer des parcours de vie fluides et concertés dans le respect du projet de chaque personne en difficulté.

Merci,

**Joël MOREL-LEFEVRE
Président**